

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le système général harmonisé
de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques

Produit phytopharmaceutique : AXPERA (code produit AXP12)

UTILISATION EN PROTECTION DES PLANTES

Version 1.0 - Mai 2025

SDS-AXPERA-FR-Rev1.0

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identifiant du produit :

Nom commercial : AXPERA

Code produit : AXP12

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Produit phytosanitaire, fongicide

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fabricant : Amoéba S.A.
38 avenue des Frères Montgolfier
69680 Chassieu - France

Téléphone d'urgence : +33 (0)4 26 69 16 00 (uniquement pendant les heures de bureau)

E-mail : contact@amoeba-nature.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence :

Appelez les services d'urgence locaux ou le 112.

Pays	Numéro de téléphone d'urgence	Site web
Belgique	+ 32 070 245 245	http://www.centreantipoisons.be/
France	+ 33 (0)1 45 42 59 59	http://www.centres-antipoison.net
Italie	Bergame, Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII, +39 800 883 300 Firenze, Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica, +39 055 794 7819 Foggia, Az. Osp. Univ. Foggia, +39 800 183 459 Milano, Ospedale Niguarda Ca'Granda, +39 02 6610 1029 Naples, Ospedale Cardarelli, +39 081 54 53 333 Pavie, Centro Nazionale di Informazione Tossicologica, +39 03 822 4444 Roma, CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA, +39 06 6859 3726 Roma, CAV Policlinico "Umberto I", Università di Roma, +39 06 4997 8000 Roma, CAV Policlinico "A. Gemelli", +39 06 305 4343 Vérone, Azienda Ospedaliera Integrata Verona, +39 800 011 858	https://preparatipericolosi.iss.it/cav.aspx
Espagne	+ 34 91 562 04 20	https://www.mjusticia.gob.es/es/institucional/organismos/instituto-nacional/servicios/servicio-informacion
Portugal	+351 800 250 250	https://www.inem.pt/category/servicos/centro-de-informacao-antivenenos/
Grèce	+30 21 07 79 37 77	-
Pays-Bas	+31 (0)88 755 8000	https://nvc.umcutrecht.nl/nvc/nl/
Allemagne	Berlin +49 30/19240 Göttingen +49 551/19240 Bonn +49 228/19240 Hombourg +49 6841/19240 Erfurt +49 361/730730 Mayence +49 6131/19240 Fribourg +49 761/19240 München +49 89/19240	giftnotruf.charite.de www.Giz-Nord.de www.gizbonn.de www.uniklinikum-saarland.de/giftzentrale www.ggiz-erfurt.de www.giftinfo.uni-mainz.de/ www.giftberatung.de/ www.toxinfo.org

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Éléments de classification et d'étiquetage conformes au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) [mis en œuvre en Europe par le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP)]. Cette FDS est conforme au RÈGLEMENT (UE) DE LA COMMISSION 2020/878 du 18 juin 2020]

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Non classé comme produit dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et les critères du SGH.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme SGH : Aucun.

Mentions d'avertissement : Aucune.

Mentions de danger : Aucune.

Mises en garde - Généralités

P101 + P102 + P103 - P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseils de prudence - Prévention

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/ aérosols.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

EUH208 – Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Contient du Lysat de *Willaertia magna* C2c Maky. Peut provoquer une réaction allergique.

Étiquetage spécial pour les produits phytopharmaceutiques (RÈGLEMENT (UE) No 547/2011) :

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

SPe 8 Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, en dehors de la présence d'abeilles, dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil ou les 3 heures suivant le coucher du soleil.

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre le dernier rang traité et : - L'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; - L'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

2.3. Autres risques

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très

persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Détermination des propriétés de perturbation endocrinienne

Le produit ne contient aucun composant considéré comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH, au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Mélange

Description : Suspension concentrée [SC] contenant 20% w/w - 215 g/L Lysat de *Willaertia magna* C2c Maky.

Composants :

Composants dangereux :

Composant	N° CAS/N° CE/N° INDEX	% (w/w)	CLP harmonisée de l'UE
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	N° CAS 2634-33-5 N° CE 220-120-9 INDEX No.613-088-00-6	< 0.035%	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin. Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400)

Informations complémentaires : Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

SECTION 4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

En règle générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, appelez toujours un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au personnel médical. Ne JAMAIS faire avaler la victime si elle est inconsciente. Les symptômes/blessures ne devraient pas présenter de risque significatif dans des conditions normales d'utilisation.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de malaise, amener la personne à l'air libre. Restez au chaud et au repos. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas d'éclaboussures ou de contact avec les yeux :

Laver soigneusement à l'eau douce et propre en maintenant les paupières ouvertes après avoir retiré les lentilles de contact, le cas échéant. Consulter un ophtalmologiste en cas de douleur, de rougeur ou de déficience visuelle.

En cas d'éclaboussures ou de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est faible (pas plus d'une bouchée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Maintenir la personne exposée au repos. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucune donnée disponible pour le produit.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires

Traitement spécifique et immédiat : Traitement symptomatique.

Informations destinées au médecin : Aucune donnée disponible.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le produit lui-même n'est pas inflammable.

5.1. Moyens d'extinction :

Méthodes d'extinction appropriées

En cas d'incendie, utiliser :

- l'eau pulvérisée ou le brouillard d'eau,
- mousse,
- poudre ABC / poudre BC à usages multiples,
- le dioxyde de carbone (CO₂).

Méthodes d'extinction inadaptées

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Aucun.

5.3. Conseils aux pompiers :

Équipement de protection :

En ce qui concerne le produit, aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire. Utiliser un équipement de protection adapté à situation.

Informations complémentaires

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les eaux de surface, les eaux souterraines et le sol. Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8). Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhaler le brouillard ou les pulvérisations. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration. Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Éviter les déversements dans l'environnement.

En cas de déversement accidentel de grandes quantités, évacuer le personnel et n'autoriser l'accès qu'aux opérateurs formés.

Pour le personnel d'intervention d'urgence

Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et maîtriser les fuites ou les déversements à l'aide de matériaux absorbants non combustibles tels que le sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomées dans des fûts destinés à l'élimination des déchets
Ne pas laisser la substance pénétrer dans les canalisations, les égouts, les cours d'eau, les eaux de surface ou souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite. Endiguer le déversement. Éviter que les déversements et les écoulements de nettoyage n'atteignent les égouts municipaux et les plans d'eau ouverts. Recouvrir d'un matériau absorbant inerte. Balayer le matériau absorbant et le placer dans un récipient approprié. Conserver dans des conteneurs appropriés et fermés en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.
Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.
Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Lors de la manipulation, respecter les précautions habituelles pour les produits chimiques. Respecter le mode d'emploi. Éviter tout contact du produit avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant la pause et à la fin du travail. Prévoir une ventilation par aspiration appropriée dans les lieux où le produit est utilisé. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration. Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Éviter les déversements dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles :

Conserver à température ambiante (15°C-25°C). Conserver dans son emballage d'origine bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3. Utilisation finale spécifique

En dehors des utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée. Utiliser selon les instructions.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :
Pas de VLEP existante.

Limites biologiques :
Pas de données disponibles.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL) :
Pas de données disponibles.

Concentration prédite sans effet (PNEC) :
Pas de données disponibles.

8.2. Contrôle de l'exposition

Emploi d'équipements appropriés :

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un masque.

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker l'équipement de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Ne jamais manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Risques thermiques

Sans objet.

Autres informations :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Disposer d'une douche oculaire à proximité. Porter des vêtements appropriés conformément aux exigences locales (c'est-à-dire, mais sans s'y limiter, des gants de protection, des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité, un masque).

Contrôles de l'exposition environnementale

Pas de données disponibles.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique :	Liquide (visqueux)
Couleur :	Marron
Odeur :	Pas d'odeur caractéristique.
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Inflammabilité :	Ininflammable
Limites inférieures/supérieures d'explosivité :	Non déterminé
Point d'éclair :	Aucun observé jusqu'à 130°C (EC A.9)
Température d'auto-inflammation :	463°C (EC A.15)
Température de décomposition :	Non
pH (produit pur) :	6-7 (CIPAC MT 75.3)
Viscosité cinématique	OCDE 114 - Liquide non newtonien : À 20 °C ± 0,2 °C, de $\eta(0,75 \text{ s}^{-1}) = 3999 \text{ mPa.s}$ à $\eta(9,0 \text{ s}^{-1}) = 2541 \text{ mPa.s}$. À 40 °C ± 0,2 °C, de $\eta(1,00 \text{ s}^{-1}) = 2906 \text{ mPa.s}$ à $\eta(50,0 \text{ s}^{-1}) = 238 \text{ mPa.s}$.
Solubilité :	forme une suspension avec l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminée
Densité :	$D^{(20)}_{(4)} = 1,081 \pm 0,001$ à 20,9 °C. (CE A.3 - OCDE n° 109)
Densité de vapeur relative :	Non déterminée
Caractéristiques des particules :	0,460 à 98,1 μm (CIPAC MT 187)

9.2. Autres informations

Informations relatives aux classes de danger physique

Propriétés explosives :	Non explosif (Manuel d'épreuves et de critères - 7e édition révisée (2019) Série 1 type (b) Essai 1 (b) (Partie I, section 11.5.1) - Essai KOENEN Série 3 type (a) Essai 3 (a) (ii) (Partie I, section 13.4.2) - BAM FALLHAMMER
Gaz inflammables :	Non applicable
Aérosol :	Non applicable

Gaz oxydants :	Non applicable
Gaz sous pression :	Non applicable
Liquides inflammables :	Ininflammable (voir point d'éclair)
Solide inflammable :	Non applicable
Mélange autoréactif :	Non auto-réactif (composition)
Liquide pyrophorique :	Non pyrophorique (expérience)
Solide pyrophorique :	Non applicable
Substance auto-échauffante :	Ne s'échauffe pas
Substances et mélanges qui, en contact avec l'eau émettent des gaz :	Non classé (expérience)
Liquide oxydant :	Non oxydant (Manuel d'épreuves et de critères, 7e édition révisée (2019)) Méthode O.2 (partie III, point 34.4.2)
Solide oxydant :	Non applicable
Peroxyde organique :	Non applicable (composition)
Corrosif pour le métal :	Non applicable
Explosifs désensibilisés :	Non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

Tension superficielle (mélange) : A 2,5% v/v dans l'eau : 27,3 mN/m à 20°C (tensioactif) (EC A.5 - OECD No.115)

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le mélange est stable dans des conditions normales de manipulation, de stockage et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est stable dans des conditions normales de manipulation, de stockage et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales de manipulation, de stockage et d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures extrêmement basses ou élevées, c'est-à-dire inférieures à 4°C et supérieures à 45°C

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec les acides forts, les bases fortes et les biocides chimiques. Éviter le contact de l'emballage avec des substances corrosives. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune dans des conditions normales de manipulation, de stockage et d'utilisation.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°

Le produit n'est pas classé par la méthode de calcul conventionnelle. Aucune donnée toxicologique n'est disponible pour le mélange.

Toxicité aiguë :

Le produit n'est pas classé (méthode conventionnelle par calcul). Lysat de *Willaertia Magna* C2c Maky - 20% p/p :
Orale : LD₅₀ > 2000 mg / kg pc (OCDE 423). Respiratoire : LC₅₀ > 0,17 mg/L (OCDE 403).

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé (méthode conventionnelle par calcul). Lysat de *Willaertia Magna* C2c Maky - 20% p/p :
Non irritant (OCDE 439).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Le produit n'est pas classé (méthode conventionnelle par calcul). Lysat de *Willaertia Magna* C2c Maky - 20% p/p :
Non irritant (OCDE 438 et OCDE 405).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Le produit n'est pas classé (méthode conventionnelle par calcul).

Le produit contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one < 0,035% p/p. Contient du Lysat de *Willaertia magna* C2c Maky. Peut provoquer une réaction allergique. Lysat de *Willaertia Magna* C2c Maky - 20% p/p :
Non sensibilisant pour la peau (OCDE 442B).

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange, mais aucun danger n'est attendu en ce qui concerne ses composants.
Lysat de *Willaertia Magna* C2c Maky - 20% p/p :
Non mutagène (OCDE 471).
Ni clastogène, ni aneugène (OCDE 487).

Cancérogénicité :

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange, mais aucun danger n'est attendu en ce qui concerne ses composants.

Toxique pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange, mais aucun danger n'est attendu en ce qui concerne ses composants.
Lysat de *Willaertia Magna* C2c Maky - 20% p/p :
NOAEL chez les rats = 1000 mg/kg b.w./jour (OCDE 414).

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique :

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange, mais aucun danger n'est attendu en ce qui concerne ses composants.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange, mais aucun danger n'est attendu en ce qui concerne ses composants.

Risque d'aspiration :

Le produit ne contient aucune substance classée pour ce danger.

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données disponibles.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Pas de données disponibles.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Pas de données disponibles.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

Absence de données spécifiques

Pas de données disponibles.

Autres informations

Aucune donnée disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange, mais aucun danger n'est attendu en ce qui concerne ses composants.

Lysat de *Willaertia Magna* C2c Maky - 20% p/p :

Aucune propriété de perturbation endocrinienne n'a été identifiée.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Lorsqu'aucune information expérimentale n'est disponible sur le produit lui-même en ce qui concerne les propriétés écotoxicologiques, les propriétés des composants individuels sont utilisées pour dériver les propriétés écotoxicologiques du produit.

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Poisson (*Oncorhynchus mykiss*), Toxicité aiguë, OCDE 203 :

LC₅₀-96h = 117.2 mg/L (produit)

Daphnia magna, toxicité aiguë, OCDE 202 :

EC₅₀-48h > 222 mg/L (produit)

Algues (*Pseudokirchneriella subcapitata*), Toxicité aiguë, OCDE 201 :

Concentrations mesurées
NOEC (taux de croissance) 3,00 mg/L (produit)
E_rC₅₀-72h 10,41 mg/L (produit)
Concentrations nominales
NOEC (taux de croissance) 6,4 mg/L (produit)
72h-E_rC₅₀ 77,05 mg/L (produit)

Compte tenu des résultats de ces études et des données disponibles au niveau de la substance active, le produit n'est pas classé pour la toxicité aquatique (méthode conventionnelle par calcul).

Lysat de *Willaertia Magna* C2c Maky - 20% p/p :

Poisson (*Oncorhynchus mykiss*), Toxicité aiguë, OCDE 203 :

Concentrations mesurées
LC₅₀-96h / LOEC > 83,95 mg a.s./L
NOEC 96h = 83,95 mg a.s./L
Concentrations nominales
LC₅₀-96h / CME0 > 100 mg a.s./L nominal
NOEC = 100 mg a.s./L nominal

Daphnia magna, toxicité aiguë, OCDE 202 :

Concentrations mesurées
CE₅₀-48h > 74,01 mg a.s./L
NOEC 48h = 74,01 mg a.s./L
Concentrations nominales
CE₅₀-48h > 100 mg a.s./L
NOEC 48h = 100 mg a.s./L

Algues (*Pseudokirchneriella subcapitata*), Toxicité aiguë, OCDE 201 :
Concentrations mesurées
NOEC (taux de croissance) > 48,44 mg s.a./L
E₁₀C₅₀-72h > 48.44 mg a.s./L
Concentrations nominales
NOEC (taux de croissance) > 100 mg a.s./L
E₁₀C₅₀-72h > 100 mg a.s./L

Daphnia magna, toxicité chronique, OCDE 211 :
Concentrations mesurées
NOAEC 21j = 5,37 mg a.s./L
CE₁₀ 21j > 5,37 mg a.s./L
Concentrations nominales
NOAEC 21j = 10 mg a.s./L
CE₁₀ 21 jours > 10 mg a.s./L

Toxicité pour les abeilles

Orale aiguë Abeille, OCDE 213

NOED / LOED = 200 µg / abeille (produit)
DL₅₀ 48h > 200 µg / abeille (produit)

Contact aigu Abeille, OCDE 214

NOED / LOED = 200 µg / abeille (produit)
DL₅₀ > 200 µg/abeille (produit)

Chronique oral Abeille, OCDE 245

LDD₅₀ = 590.10 200 µg / abeille / jour
(produit)

Orale aiguë bourdon, OCDE 247

NOED / LOED = 1000 µg / bourdon
(produit)
LD₅₀ > 1000 µg / bourdon (produit)

Contact aigu bourdons, OCDE 246

NOED / LOED = 200 µg / bourdons (produit)
LD₅₀ > 200 µg / bourdons (produit)

Toxicité pour les arthropodes non ciblés

Aphidius rhopalosiphi, Mead-Briggs et al. (2000)

Mortalité
NOER 2333 mL/ha (produit)
LOER 7000 ml/ha (produit)
LR₅₀ > 7000 ml/ha (produit)

Typhlodromus pyri, Blümel et al. (2000)

Reproduction
NOER 777,8 ml/ha (produit)
LOER 2333 ml/ha (produit)
ER₅₀ > 1847 ml/ha (produit)

Mortalité
NOER 7000 ml/ha (produit)
LOER > 7000 ml/ha (produit)
LR₅₀ > 7000 ml/ha (produit)

Reproduction
NOER 7000 ml/ha (produit)
LOER > 7000 ml/ha (produit)
ER₅₀ > 7000 mL/ha (produit)"

12.2. Persistance et dégradabilité :

Compte tenu des données disponibles au niveau de la substance active et des informations sur les coformulants, le produit est considéré comme facilement dégradable.

Lysat de *Willaertia Magna* C2c Maky - 20% p/p : Biodégradable (OCDE 301)

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Compte tenu des données disponibles au niveau de la substance active et des informations sur les coformulants, le produit ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol :

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets indésirables

Aucun autre effet indésirable connu ou attendu.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination du produit doit toujours être conforme aux exigences de la protection de l'environnement et de la législation sur l'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités nationales ou locales.

ÉLIMINATION DES PESTICIDES :

Ne pas jeter les déchets ou les restes avec les ordures ménagères, ne pas les déverser dans les canalisations, les égouts ou les eaux de surface, les confier à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Catalogue européen des déchets 02 01 09 : déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08.

Produit non utilisé : Le produit non utilisé n'est pas classé selon la directive 2008/98/CE.

ÉLIMINATION DU RÉCIPIENT : Ne pas réutiliser ou remplir le récipient. Après utilisation, rincer trois fois les conteneurs en ajoutant l'eau de rinçage au mélange du réservoir. Remettre ensuite le récipient à une entreprise d'élimination des déchets agréée en vue de son recyclage ou de son reconditionnement, ou le perforer et l'éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée.

SECTION 14 - INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

La substance n'est pas soumise à la classification des marchandises dangereuses de l'ONU.

ADR

La substance n'est pas soumise à la classification ADR.

RID

La substance n'est pas soumise à la classification du RID.

ADN

La substance n'est pas soumise à la classification ADN.

IMDG

La substance n'est pas soumise à la classification IMDG.

OACI

La substance n'est pas soumise à la classification OACI.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Sans objet.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet.

14.5. Risques environnementaux

Sans objet.

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet.

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Union européenne : La substance Lysat de *W. magna* C2c Maky et les produits contenant cette substance sont autorisés pour une utilisation dans la protection des plantes conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les produits phytopharmaceutiques. Veuillez contacter le représentant d'Amoéba pour connaître le statut réglementaire en Europe.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique (conformément au RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006) n'a pas été effectuée.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Avis :

Utiliser les produits phytopharmaceutiques en toute sécurité. Toujours lire l'étiquette et les informations sur le produit avant de l'utiliser. S'assurer qu'une formation et/ou des instructions adéquates ont été reçues avant l'utilisation.

Les informations contenues dans ce document sont proposées en toute bonne foi et sont considérées comme exactes sur la base des données dont nous disposons à la date de préparation de la FDS. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à ce produit spécifique tel qu'il est fourni. Elles peuvent ne pas convenir à ce produit s'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à constituer des informations sur les performances du produit. Certaines des informations présentées et des conclusions tirées proviennent de sources autres que les données d'essai directes sur le produit. Aucune déclaration ne doit être interprétée comme une approbation d'un produit ou d'un procédé. Les procédures d'hygiène industrielle et de manipulation sûre recommandées sont considérées comme valables dans le contexte de l'utilisation prévue, telle qu'elle est décrite dans l'étiquetage du produit. Cependant, chaque utilisateur doit examiner ces recommandations dans le contexte spécifique de l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées. Nous vous conseillons vivement d'obtenir les fiches de données de sécurité pour tous les produits que vous achetez, traitez, utilisez ou distribuez, et d'informer les personnes susceptibles d'entrer en contact avec ces produits des informations qu'elles contiennent. Les exigences réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer d'un endroit à l'autre. Il incombe à l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à toutes les lois fédérales, nationales, provinciales ou locales. Aucune garantie n'est exprimée ou implicite en ce qui concerne ce produit, l'exactitude et la suffisance des données ou des recommandations qu'il contient, ou les résultats à obtenir de l'utilisation de ce produit. En aucun cas, la société Amoéba ne peut être tenue pour responsable de toute perte, réclamation, dommage ou responsabilité de quelque nature que ce soit, pouvant résulter des informations contenues dans le présent document ou de l'utilisation, de la manipulation ou du stockage du produit par l'acheteur/utilisateur, qu'elle soit directe, indirecte ou consécutive, ou de toute réclamation d'un , au-delà du prix d'achat ou de remplacement du produit à l'origine de la perte, de la réclamation, du dommage ou de la responsabilité en question. Les limitations susmentionnées s'appliquent quelles que soient les causes ou circonstances à l'origine de la perte, de la réclamation, du dommage ou de la responsabilité, même si cette perte, cette réclamation, ce dommage ou cette responsabilité sont fondés sur la négligence ou d'autres délits ou sur une rupture de contrat.

Phrases pertinentes

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations et acronymes :

CLP : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

Facteur M : facteur de multiplication

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

CEE : Communauté économique européenne

CIPAC : Conseil international d'analyse des pesticides (Collaborative International Pesticides Analytical Council)

LC₅₀: concentration létale, 50%.

LDD₅₀: dose alimentaire létale médiane

CE₅₀: concentration maximale efficace, 50%.

E_bC₅₀: concentration efficace médiane pour la biomasse

E_rC₅₀: concentration médiane efficace pour le taux de croissance (algues)

NOEC : no observed effect concentration (concentration sans effet observé)

NOEDD : no observed effect dietary dose (dose alimentaire sans effet observé)

PBT : propriétés de persistance, de bioaccumulation et de toxicité

vPvB : propriétés très persistantes et très bioaccumulables

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2 : Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Skin. Sens. 1 : Sensibilisation de la peau - Catégorie 1A

Aquatic Acute 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique aigu - Catégorie 1

Indication des changements :

Version	Changements	Date
Version 1.0	N/A - Version initiale	Mai 2025